

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 février 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 février 2013

2013 DDEES 27 G Subvention à l'association Fairplaylist pour soutenir son activité en faveur d'une musique équitable.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 29 janvier 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Fairplaylist ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 15.000 euros est attribuée à l'association Fairplaylist (n° Simpa 18738, n° tiers X07562), Maison des associations – 8, rue du Général Renault (11e), pour l'organisation d'évènements favorisant le développement du commerce équitable.

Article 2 : La subvention sera imputée à la rubrique 911, chapitre 65, nature 6574, ligne DF55009, du budget de fonctionnement du Département de Paris 2013, sous réserve de la décision de financement.